

CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 6 octobre 2022
Procès-verbal  Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 13
" " absent : 2

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2022

Présents : BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel (arrive à 19H30), ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, GUILLAUME Guénnolé, JUIN Patrice, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali

Absents excusés : CARO Fabrice et JUIN Patrice

Secrétaire de séance : Magali RICHARD

Pouvoirs : CARO Fabrice donne pouvoir à BOULVAIS David



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 12 membres sont présents (+1 arrivé plus tard), le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du 30 août dernier

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 août 2022

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Magali RICHARD en tant que secrétaire de séance

1-Bibliothèque – attribution d'un montant pour acquisition de livres.

Monsieur le Maire, propose d'allouer un budget de 500 euros pour l'achat de livres neufs pour la bibliothèque, afin d'enrichir le fond.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition et autorise l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque.

La Bourse aux livres qui a été organisée les 17 et 18 septembre a permis de récolter 370 €.

2-Participation aux frais de repas d'un élève scolarisé en ULIS (dispositif d'inclusion scolaire)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Directeur de l'école Saint Joseph- Saint jean de PLOERMEL a adressé un courrier en vue de prendre en charge les frais de repas d'un élève de CRUGUEL scolarisé en ULIS.

Le prix du repas à PLOERMEL est de 5.20 € et de 3.40 € à CRUGUEL.

Le directeur de l'école demande une aide municipale qui ramènerait le prix du repas à celui pratiqué à CRUGUEL.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal de CRUGUEL acceptent de prendre en charge les frais de repas supplémentaires soit $5.20 - 3.40 = 1.80$ € par repas.

3-Plan lotissement des hirondelles

(Mr BESNARD entre dans la salle)

Monsieur le Maire présente un projet de plan avec 6 lots pour l'extension du lotissement des hirondelles. Le plan présenté est une base de réflexion et les élus pourront faire part de leurs remarques avant la validation définitive.

4-MAM (Maison des Assistantes Maternelles) choix de l'architecte

Mr le Maire indique qu'une première réunion a eu lieu le vendredi 16 septembre en présence des représentants de la CAF (Mme Linda CHEVILLARD) et de la PMI (Mme Murielle LE CLOAREC-RIOU et Mme Magali PONO)

Il convient de retenir un architecte pour préparer les plans et le chiffrage du projet. A ce jour, nous n'avons pas reçu toutes les offres des architectes.

Dès que nous recevrons un chiffrage avec des plans sommaires, nous pourrons déposer les demandes de subventions (auprès de la Préfecture au plus tard le 31 janvier 2023 ; le conseil départemental, la CAF, programmation CRTE avec Ploërmel communauté ...), puis le permis de construire.

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la consultation pour retenir un architecte.

5-Programme de voirie

La commission voirie s'est réunie le samedi 24 septembre 2022,

Mr TREGARO Nicolas, adjoint en charge de la voirie présente la liste des routes qui pourraient faire l'objet de travaux :

- La saudraie
- Kernué / Rivaudo
- Trévadoret
- Tréhoret
- La ville Guimard
- à rajouter ? La Ville es Hallois
- La rue des Hirondelles → projet 2024
- Rue du stade Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à :

- lancer une consultation pour les travaux listés ci-dessus
- transmettre une demande de subvention au titre de l'aide exceptionnelle - dispositif « Voirie, aménagement des centre bourgs et transition énergétique » auprès du Conseil Départemental (50 000 €) – pour un coût prévisionnel de 145 750 € pour l'aménagement de la rue du stade.
- transmettre une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour le programme de voirie 2022 au titre du dispositif d'entretien de la voirie hors agglomération.

6-Nomination d'un élu « sécurité civile » / correspondant « incendie et secours »

La loi dite MATRAS prévoit que le Maire désigne un adjoint ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

A défaut, il doit désigner un correspondant « incendie et secours »

Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, en charge de relayer les messages de prévention, de sensibiliser le conseil municipal et les habitants sur les risques, l'organisation des secours et de la sauvegarde des populations.

La Préfecture demande une nomination

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la nomination de Freddy FLOQUET et Nicolas TREGARO.

Les élus référents auront notamment à préparer le plan communal de sauvegarde, outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

7-Parcelle ZI 222 – Hôtel Forget – annulation de la vente

Par délibération en date du 24 novembre 2020, le Conseil Municipal a validé l'acquisition par la commune de la parcelle ZI 222 – 343 m² située à l'Hôtel Forget.(terrain sur lequel sont situés les conteneurs d'ordures ménagères et la colonne à verres)

Cette parcelle appartenait à Mme ALLENO Yvette, mais celle-ci est décédée.

Le notaire nous a donc avertis fin 2021 que le dossier était momentanément interrompu afin de régler au préalable la succession.

La fille de Mme ALLENO nous a contacté pour nous préciser que la famille ne souhaitait plus vendre cette parcelle, elle nous demande donc de rédiger une lettre de résiliation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la résiliation de la vente afin que la famille puisse conserver ce terrain.



8-Projet d'animations 2023

La commission animation prévoit un week-end festif les 29 et 30 juillet 2023, avec notamment :

-La récré nomade – MAURON – location de jeux en bois – 10 jeux -80 €

+ Livraison 0.46 €/km

-Bastos (spectacle) 45 mn humour/jonglerie – 700 €

9-Compte-rendu des délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 8 000 € HT) :

-devis Romain Carric Plaquist
Commune de CRUGUEL

3652.12 € HT 4 382.54 € TTC
séance du 6 octobre 2022

-devis électricité LANTRAIN (Sérent)

1 146.85 € HT 1 376.22 € TTC

8 - Informations et questions diverses

*Rénovation des fours

Monsieur le Maire présente le devis de rénovation de l'ancien four situé rue de la mairie.
L'association d'insertion ILOZ peut effectuer les travaux pour un montant de 8 787.50 €
L'achat des matériaux est à prévoir par la commune (chaux, sable, gravier ...)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer le devis et à présenter des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de la région Bretagne (via l'association des communes du Patrimoine Rural de Bretagne), et auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce type de rénovation pour la valorisation du patrimoine local.

Dépenses	
Maçonnerie	8 787,50 €
Total dépenses	8 787, 50 €
Recettes	
Conseil départemental 35 %	3 075.00 €
CPRB (Région) 20 %	1 757,50 €
Auto Financement	3 955.00 €
Total recettes	8 787.50 €

Le four de la Ville au Lau, étant situé partiellement sur une parcelle privée, (et une petite partie sur le domaine communal), il est convenu de ne pas y prévoir de travaux de rénovation.

***Fleurissement des pieds de mur** : la commune valide le renouvellement de l'animation conjointe avec la commune de GUEHENNO

***Commémoration** : remise de 3 médailles à Mr Bernard PERCHE, ancien combattant
La cérémonie est prévue le vendredi 11 novembre à 11H30 au monument aux Morts

***Zéro artificialisation Nette** – La loi climat et résilience d'août 2021 vient générer de nouveaux enjeux forts pour l'aménagement du territoire en instaurant la trajectoire dite « ZAN – Zéro Artificialisation Nette » pour 2050.

L'objectif à atteindre, sur les 10 prochaines années (2021-2031) est de diviser par 2 le rythme d'artificialisation des sols par rapport à ce qu'a connu le territoire sur les 10 dernières années (2011-2021)

-entre 2011 et 2021 34 permis de construire pour construction maison individuelle

-pour 2021/2031 34 :2 = 17 !!! (3 PC maison individuelle déposés en 2022)

Concrètement, sur nos territoires, cet objectif va se mettre en place dans les documents de planification et d'urbanisme locaux :

-Le STRADDET (schéma régional) devra intégrer la loi avant le 22 février 2024

-Les SCOT (Schéma de cohérence territorial) avant le 22 août 2026

-les PLU et cartes communales avant le 22 août 2027

*Date prochaine réunion CM : le jeudi 17 novembre 2022 à 19H

* **Repas CCAS** : le repas pour les + de 65 ans est fixé au 11 novembre.

Cette année le repas sera servi à la salle polyvalente.

Les aides à domicile et bénévoles du secteur de l'ADMR sont également invités.

Délibérations numérotées de 1 à 8

Commune de CRUGUEL

séance du 6 octobre 2022

Fin de séance à 21H30

1	<i>Bibliothèque – attribution d'un montant pour acquisition de livres</i>
2	<i>Participation aux frais de repas d'un élève scolarisé en ULIS (dispositif d'inclusion scolaire)</i>
3	<i>Plan du lotissement des Hirondelles</i>
4	<i>Maison des Assistantes Maternelles – choix de l'architecte</i>
5	<i>Programme de voirie</i>
6	<i>Nomination d'un élu « sécurité civile » / correspondant « incendie et secours</i>
7	<i>Parcelle ZI 222 – Hôtel Forget – annulation de la vente</i>
8	<i>Projet d'animation 2023</i>
9	<i>Délégation du Conseil Municipal au Maire</i>
10	<i>Questions diverses</i>

Les membres présents ont signé

<i>Nom et prénom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Signature</i>
<i>BOULVAIS David</i>		<i>GUILLAUME Guénolé</i>	
<i>CARO Fabrice</i>	<i>absent</i>	<i>JUIN Patrice</i>	<i>absent</i>
<i>DIABAT Françoise</i>		<i>LE SOURD Michel</i>	
<i>TRÉGARO Nicolas</i>		<i>MAUGUIN Armandine</i>	
<i>BESNARD Daniel</i>		<i>RICHARD Magali</i>	
<i>ETIENNE Brigitte</i>		<i>TATTEVIN Gilles</i>	
<i>FLOQUET Freddy</i>		<i>TOMMERAY Magali</i>	
<i>GICQUEL Céline</i>			

